

Les soins périopératoires... primum non nocere



PRIMUM NON NOCERE. Ce vieil adage s'applique très bien à l'évaluation du risque et à la prise en charge d'un patient en vue d'une intervention chirurgicale. En effet, nous voulons, par notre travail, réduire le plus possible le risque de complications et les effets nuisibles liés au traitement, tout en diminuant le stress associé aux examens préopératoires qui retardent souvent, parfois de façon considérable, une opération jugée urgente. Nous voulons aussi stratifier le risque d'une intervention donnée chez un patient déjà

passablement handicapé et nous assurer qu'un traitement entraînant possiblement des effets indésirables importants est bien nécessaire. Nous pensons ici à toute la controverse entourant les bêtabloquants.

Bien humblement, nous devons voir l'évaluation préopératoire un peu comme un moyen privilégié d'entrer en contact avec un être humain, parfois bien angoissé à l'idée de se faire opérer. Il nous faut également estimer le risque global de l'intervention compte tenu de toutes les maladies concomitantes de la personne. Et surtout, nous devons considérer l'évaluation préopératoire comme une façon d'anticiper le devenir postopératoire du patient. Je n'ai pas la prétention de dire que nous sommes devins, mais nous avons là l'occasion de prévoir un peu la nature du suivi postopératoire à effectuer.

Bonne lecture !

Chantal Vallée

Interniste

Agrément. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

Post-test. Chaque mois dans *Le Médecin du Québec*, à la fin de la section de formation médicale continue, vous trouverez un post-test composé d'au plus dix questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions et le retourner à la FMOQ ou remplir le questionnaire en ligne. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie 1 seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage d'au moins **60 %**. Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note. N'entourez qu'une seule réponse par question. Les réponses seront publiées trois mois plus tard à la fin de la section avec les références.